

Information réglementaire post tenue de l'AGO,

du 23 Juin 2021

Microdata porte à la connaissance de ses actionnaires :

- → Lors des délibérations de la session de vote de l'AGO, le contenu du projet de résolutions figurant sur l'avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire est resté quasi-inchangé, sauf pour la sixième résolution qui a été modifiée comme suit : "L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'arrivée à terme du mandat du Commissaire aux Comptes « Cabinet Fouad EL KOUHEN», représenté par M. Fouad EL KOUHEN. Elle décide de renouveler son mandat de Commissaire aux Comptes pour une durée de trois (3) années, arrivant à terme à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023." Le Commissaire aux comptes a fait connaître par avance à la société qu'il accepterait ce mandat.
- → Toutes les résolutions, de la première résolution à la septième, ont été soumises au vote et adoptées à l'unanimité. Les résultats du vote sont identiques pour chaque résolution et se présentent comme suit : Nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 934 852 actions représentant 55,6% du capital social. Nombre total des votes valablement exprimés : 934 852. Ont voté pour : 934 852. Ont voté contre : 0. Se sont abstenus : 0.